



## AVIS DE MARCHE SERVICE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Université de Corse, 22 av. Jean Nicoli, Contact : pôle de la commande publique, à l'attention de M. Nicolai Pierre Mathieu, F-20250 Corte. Tél. 04 95 45 06 68. E-mail : [marchepublic@univ-corse.fr](mailto:marchepublic@univ-corse.fr). Fax 04 95 45 06 73.

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.univ-corse.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>.

#### **Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### **Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### **Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

#### **I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.  
Éducation.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### **SECTION II : OBJET DU MARCHE**

#### **II.1) DESCRIPTION**

##### **II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

prestation de Maîtrise d'oeuvre MOP pour la Réhabilitation du bâtiment 74 de l'iesc de Cargèse- appel de candidature.

##### **II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : institut d'études Scientifiques de Cargèse, 20130 Cargèse.

Code NUTS **FR831**.

##### **II.1.3) L'avis implique :**

Un marché public.

##### **II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

la présente consultation a pour but de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment "74" du Centre d'études Scientifiques de Cargèse. La mission MOP de maîtrise d'œuvre couvre les éléments de missions suivants: DIA, APS, APD, PRO, DCE, ACT, VISA, DET et AOR (la mission de coordination SSI est incluse dans les missions de base.)

Le bâtiment est situé sur la commune de Cargèse, en bordure de mer en contrebas de la D81( route de Piana).

Le bâtiment 74 accueille des bureaux administratifs, un réfectoire et des locaux à sommeil.

Le bâtiment est un ERP classé:

-L de 5ième catégorie

-N de 5ième catégorie.

-O de 4ième catégorie.

-R de 5ième catégorie.

La surface du bâtiment est de 800m<sup>2</sup>.

L'Opération comprend la mise aux normes de la cuisine, l'isolation thermique du bâtiment (y compris menuiseries extérieures), le remplacement des systèmes de chauffage et climatisation, la conversion d'une salle de bibliothèque en amphithéâtre et une réorganisation fonctionnelle des locaux.

La mission s'exécutera à compter de la date de notification du marché pour toute la durée des travaux et pendant une durée d'un an après réception des travaux pour le suivi de la garantie de parfait achèvement (mission AOR).

Le montant des travaux sur lesquels portera la mission de maîtrise d'œuvre est évalué à 1 100 000 euros

## II.1) DESCRIPTION

(H.T.).

### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71221000.

### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

### II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

### II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

## II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

### II.2.1) Quantité ou étendue globale :

le montant des travaux sur lesquels portera la mission de maîtrise d'œuvre est évalué à 1 100 000 euros (H.T.).

### II.2.2) Options :

Non.

## II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

#### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

#### III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture ou des demandes de paiement.

#### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

groupement solidaire. Le mandataire du groupement devra obligatoirement être un architecte DPLG ou équivalent. Il ne pourra pas être mandataire de plusieurs groupements.

#### III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : justificatifs à produire :

- une lettre de candidature précisant le cas échéant la composition du groupement et le mandataire (DC 4)
- la copie du justificatif de l'inscription à l'ordre des architectes et de la carte professionnelle éventuelle pour les autres intervenants.
- déclaration du candidat (Dc5) les rubriques a, b, C1, D1-1, D1-4, D-2, F-1, F-2, g, h, i, j,k et L doivent être renseignées.

DC 4 et Dc5 sont téléchargeables à l'adresse : [http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches\\_publics/accueil-daj.htm](http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/accueil-daj.htm)

La sélection des candidats sera appréciée au regard des garanties financières, techniques et professionnelles.

#### III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité sera évaluée au regard des chiffres d'affaire des trois dernières années (globaux et relatifs aux prestations objet de la procédure).

#### III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la capacité technique des candidats sera évaluée au regard des documents suivants:

- Compétence en ingénierie tous corps d'état, en maîtrise des performances énergétiques du bâtiment, en économie de la construction, en aménagement de cuisine collective, en structure et en coordination SSI.
- La liste des références sur des prestations similaires exécutées au cours des quatre dernières années, mentionnant le nom et les coordonnées du client, le type d'édifice et sa destination, la surface traitée, les caractéristiques principales du projet, le type de mission, le délai d'exécution des études et travaux, le montant (H.T.) des travaux tous corps d'état.
- Moyens du groupement matériels et humains (compositions, qualifications et cartes professionnelles)
- Motivation vis à vis de l'opération envisagée.

#### III.2.4) Marchés réservés :

### III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

#### III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Oui.

### III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

la consultation est ouverte aux architectes inscrits à l'ordre des architectes ou équivalents. A ce titre il est rappelé que la loi 77-2 du 03 janvier 1977 sur l'architecture et son décret d'application 78-67 du 16 janvier 1978 organisent un dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômés d'architecte.

Les candidats peuvent se présenter seuls ou dans le cadre d'un groupement comprenant au moins un architecte inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent, qui sera impérativement mandataire. Un même architecte ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

### III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

Oui.

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

#### IV.1.1) **Type de procédure :**

Négociée.

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

#### IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre d'opérateurs envisagé 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : le pouvoir adjudicateur réunira un jury chargé d'examiner les compétences, références et moyens humains et matériels des candidats.

Les critères de sélection des candidats seront:

-1. L'expérience des candidats en matière de réalisation d'équipements publics d'échelle et de complexité comparables.

-2. Les compétences du candidat ou de l'équipe de maîtrise d'œuvre candidate en cas de groupement dans les domaines suivants : compétences en ingénierie tous corps d'état, en maîtrise des performances énergétiques du bâtiment, en économie de la construction, en aménagement de cuisine collective, en structure et en coordination SSI.

-3. Les moyens matériels et humains mis à disposition pour l'opération à réaliser.

Une liste sera arrêtée de 3 candidats les mieux classés qui seront admis à négocier . Un dossier de consultation ( programme de l'opération et projet de marché) sera alors remis à chacun d'entre eux.

#### IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

### IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

#### IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique de l'offre appréciée au vu de la note méthodologique, de la décomposition du forfait par élément de mission et délais proposés. Pondération : 60.

2. montant de la rémunération. Pondération : 40.

#### IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

### IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

#### IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

Non.

#### IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :**

#### IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

9 juin 2010 - 16:00.

#### IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

#### IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

#### IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

#### IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres :**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

### VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES :**

Non.

### VI.3) **AUTRES INFORMATIONS :**

La procédure est la suivante : Maîtrise d'oeuvre sans concours passée en application de l'article 74-iii-4<sup>°</sup> du

#### VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

CMP- il n'y a pas de dossier de consultation à ce stade de sélection des candidatures, toutes les informations sont dans la présente publication.

Le dossier de consultation sera remis aux seuls candidats admis à négocier qui en seront informés.

La remise des candidatures se fera dans les conditions suivantes:

Sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant une enveloppe également cachetée.

- l'enveloppe extérieure devra porter la mention : Réhabilitation du bâtiment 74 de l'iesc de Cargese - ne pas ouvrir

- l'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que la mention : "Première enveloppe intérieure - candidature pour Réhabilitation du bâtiment 74 de l'iesc de Cargese".

L'Enveloppe intérieure contient les justificatifs tels que demandés dans le présent avis.

Les candidatures devront être remises :

Contre récépissé à l'adresse suivante : Università di Corsica - pôle de la Commande Publique - 22 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTE

Ou, si elles sont envoyées par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal à la même adresse

. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent avis d'appel public à candidature ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des candidatures par voie électronique à l'adresse suivante : Profil Acheteur:

[www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

Et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Les candidats sont donc invités à se munir dès à présent de tous les éléments nécessaires à la remise de leur offre (signature électronique ...) et à prendre connaissance de tous les pré-requis nécessaires auprès de la plateforme de dématérialisation.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 28 août 2006.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

En cas de transmission au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt chaque pli sera considéré comme hors délais.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 7 mai 2010.

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, chemin Montepiano, F-20200 Bastia.

##### VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : -Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat ;

-Recours en excès de pouvoir dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R 421-1 du code de Justice administrative).

-Référé contractuel dans un délai de 1 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE ;

-Recours " Tropic " dans un délai de 2 mois suivant l'avis d'attribution publié au JOUE.

##### VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

##### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

7 mai 2010.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

**Classification des produits :** Services fournis principalement aux entreprises